



## Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON  
Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34  
E-mail: mairie@yzeron.com

Yzeron

### PROCES VERBAL COMPLET DU CCAS DU 14 MARS 2024

**Date de convocation** : 08/03/2024

**Etaient présents** : Agnès NELIAS, BADOIL René, RULLIAT Nathalie, BLUM Virginie, Elisabeth BAZIN, Christian RULLIAT (à partir du point 8),

**Etaient absents, excusés** : BARNOUD Frédérique (pouvoir donné à Virginie BLUM), Pierre DURAND, Christian RULLIAT (jusqu'au point 7 inclus) Marie JOANNIN

**Secrétaire** : Elisabeth BAZIN

**1 - Désignation du secrétaire de séance** : Elisabeth BAZIN

**2 - Approbation du PV de la réunion du 08/02/2024** :

Le PV de la réunion précédente du 8 février 2024 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Le compte rendu succinct (sans nom) est envoyé et affiché dans le hall d'accueil de la mairie.

**3 - Organisation du repas des anciens (personnes âgées nées ~~à partir~~ jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1954)** :

Virginie BLUM a vérifié le matériel de décoration, tout est dans son garage. Toutefois il faut racheter des nappes.

En ce qui concerne l'animation nous restons sur le petit loto.

**Les lots** :

On peut voir avec Evelyne pour faire un panier garni

Prendre un gros lot à la boulangerie et prendre 2 sachets de papillotes et faire faire une boîte de chocolats.

(2 ballotins 2 petites boîtes et une grosse boîte) environ 300 euros de budget.

Récupérer le matériel pour le loto à l'APEC, Virginie s'en occupe.

**Les présents** :

Frédérique, Victor, Sarah, Grégory, Joëlle, Agnès, Virginie, René, Nathalie, Elisabeth, Marie soit 11 personnes.

**Pour FADY** : Linda à midi Isabelle, Éric, Stéphanie à 10 h.

Après avoir fait une vérification des stocks, VIRGINIE achètera chez Evelyne ce qu'il manque (café, thé, sucre).

A titre d'information, les invitations ont été distribuées la semaine du 26 février 2024. Pour le moment 20 personnes sont inscrites. Les bénéficiaires ont jusqu'au 22 mars prochain pour répondre.

#### **4 - Rapport d'activité 2023 :**

**Joëlle CAMU** présente le rapport d'activité 2023

##### **Faits marquants 2023 :**

###### **Partenariat avec la Croix Rouge de St Martin en Haut**

Collecte en faveur de la Croix Rouge en association avec les 2 écoles d'Yzeron et l'épicerie.

###### **Partenariat avec le SIPAG :**

Permanence de l'assistante sociale une fois par mois le Vendredi.

###### **Permanence de la Conseillère Numérique :**

Une fois par mois le jeudi.

###### **Partenariat avec FADY pour octobre rose nommé « Octobre Yz'Rose » :**

Zoom sur Octobre Rose qui s'est déroulé en trois étapes

Course à pied autour du plan d'eau, Shooting Photo, Loto en 3 étapes.

###### **L'aide sociale légale**

Le CCAS a pour mission de réceptionner les dossiers de demande d'aide sociale à l'hébergement aux personnes âgées ou handicapées : 1 demande en 2023.

###### **Dispositif d'aide obligatoire :**

###### **Plan canicule et grand froid**

Conformément au dispositif mis en place par la Préfecture du Rhône, destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule ou d'un grand froid, le CCAS s'est mobilisé pour aider la population à faire face à ces éventuelles périodes.

La périodicité annuelle obligatoire de ces plans est du 1<sup>er</sup> juin au 31 août et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Un registre recense les personnes qui s'inscrivent et est envoyé à la préfecture.

###### **L'aide sociale facultative**

- Bons alimentaire de 20 euros
- Bons alimentaire de la Croix Rouge pour un mois renouvelable si besoin
- Aide au permis de conduire
- Le prêt à taux zéro
- Secours d'urgence

En 2023 le CCAS a eu :

- 1 demande d'aide alimentaire de 20 euros
- 1 demande de bons alimentaire à la Croix Rouge

- 1 demande de secours d'urgence (bon de 150 euros)

#### **Les Perspectives d'évolution :**

- Poursuivre l'action de la collecte alimentaire pour la Croix Rouge en lien avec les écoles et l'épicerie. En 2023, 188,5 Kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène ont été récoltés.
- Poursuivre l'action de communication (article dans le bulletin municipal, le site internet de la commune, Facebook, panneau-Pocket...)
- Poursuivre l'action avec le SIPAG et la conseillère numérique
- Travail sur l'ABS
- Poursuivre l'action OCTOBRE ROSE
- Actions sur la santé, le bien être

#### **Les actions en faveur des personnes âgées**

##### **Le goûter de Noël**

En faveur des Yzeronnais et Yzeronnaises de plus de 75 ans, a eu lieu le 16 décembre 2023 et organisé conjointement avec Fady. Il y a eu 41 personnes présentes. Des bons cadeaux d'une valeur de 20 euros ont été distribués avec comme partenaires les commerçants d'Yzeron et Limitrophes.

##### **Le repas des anciens**

Il a eu lieu le 26 mars 2023, environ 70 personnes ont répondu présentes.

##### **Portage de repas**

Les repas sont confectionnés par le cuisinier du restaurant scolaire en période scolaire et par un prestataire extérieur durant les vacances scolaires : La résidence « la Roche Yzeron ». La livraison des repas est faite en liaison froide par une équipe de cinq bénévoles. Leurs Frais kilométriques sont indemnisés par la commune.

Deux Bénévoles s'arrêtent en janvier 2024, nous avons lancé une demande de candidature et recruté deux nouveaux bénévoles.

Un goûter confectionné par notre cuisinier a été organisé par le CCAS avec les bénéficiaires et les bénévoles afin d'offrir un moment convivial, de rencontre et d'échange avec les différents intervenants et bénéficiaires.

Le Ccas a parlé des éventuelles modifications du règlement du portage des repas.

#### **Les Bénéficiaires**

- Les personnes âgées de 70 ans au moins
- Les personnes handicapées ou convalescentes après avis du CCAS
- Les cas particuliers après avis du CCAS

6 bénéficiaires en 2023 :

- 2 hommes
- 4 femmes

#### **Le logement**

Le CCAS dispose d'un logement (Route de la Rivière), non conventionné : L'avis du CCAS peut être requis pour l'attribution du logement.

Les travaux divers du logement de la Rivière sont impactés sur le budget du CCAS (propriétaire de ce logement).

La gestion de ces logements est confiée à la régie « MONGEST IMMOBILIER » (délibération du 13/11/2018)

### **Logements d'urgence**

Il existe trois logements d'urgence (pour des personnes dans des situations bien particulières) sur la CCVL c'est le CCAS de Vaugneray qui gère l'attribution des logements avec la commune d'accueil et la commune demandeuse.

T2 meublé à VAUGENAY de 48,32 m<sup>2</sup> ménage de 6 personnes maximum

T1 meublé à THURINS de 19 m<sup>2</sup> ménage de 2 personnes

T2 meublé à BRINDAS de 55 m<sup>2</sup> ménage de 6 personnes

Le Conseil d'administration, par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend connaissance du rapport d'activité 2023.

### **5 - Approbation du compte de gestion 2023 :**

Madame la Présidente, Agnès NELIAS présente les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil d'administration, par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve le compte de gestion 2023.

### **6 - Approbation du compte administratif 2023 :**

Madame la Présidente présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2023 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du CCAS.

Madame la Présidente se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du CCAS, réunis sous la présidence de René BADOIL, doyen, délibèrent sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Agnès NELIAS, Présidente.

Madame Agnès NELIAS, ordonnateur pour l'année 2023, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

- Procède au règlement définitif du budget de 2023,

- Considère le Compte administratif conforme au Compte de Gestion établi pour 2023 par le receveur municipal,

Le Conseil d'administration, par 5 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION (Madame la Présidente ne prenant pas part au vote),

**FIXE** comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs	Mandats émis en 2023	Titres émis en 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 16 767,19	7 111 ,89	8 354,28	1 242,39	13 009,58
Section d'investissement	Déficit 1 161,07	0	1 161,07	1 161,07	5 000,00
Totaux				2 403,46	18 009,58

### **7 - Affectation des résultats 2023 :**

Madame la Présidente explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats et répond aux questions des membres du CCAS.

**Les membres du CCAS réunis sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Présidente,**

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 18 009.58 €
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé d'investissement de : 0.00 €
- Constatant qu'il n'y a pas de Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, et en recettes

**DECIDENT**, par 7 voix pour, 0 contre 0 abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :  
Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **5 000 €**  
Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **13 009,58 €**
- Résultat d'investissement :  
Résultat cumulé à la section d'investissement (ligne D001) : **0,00 €**

### **8 - Vote du Budget primitif 2024 :**

**Arrivée de Christian RULLIAT**

Madame la Présidente présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au BP 2024 dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du CCAS.

**Des ajustements sont faits concernant les propositions (le fait d'imputer sur ce budget les frais kilométriques des porteurs de repas, n'est pas retenu, la somme de 1500 € prévue à cet effet est donc ventilée différemment)**

**Les membres du CCAS, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**ADOPTENT** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **16 529,58 euros**
- En section d'investissement à : **31 519,58 euros**

#### **9 - Modification de la procédure du portage des repas :**

**La procédure** avait déjà été présentée lors du dernier Conseil d'administration mais non votée.

Les modifications apportées portent surtout sur l'organisation des inscriptions pendant les petites et grandes vacances scolaires, et sur les modalités d'inscription au service.

La mise en place de courriers 15 jours avant les vacances scolaires et les inscriptions se sont bien déroulées.

**Les membres du CCAS, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prennent acte de la procédure modifiée concernant le portage de repas.**

#### **10 - Dossiers divers :**

Pas de dossier

#### **11 - Informations diverses :**

##### Proposition d'imputation des frais kilométrique relatifs au portage de repas, sur le budget du CCAS

Madame la Présidente rappelle que les frais kilométriques sont supportés sur le budget de la commune. Il est émis l'idée de proposer que le CCAS reprenne ces frais sur le budget CCAS.

Frédérique BARNOUD nous fait part par écrit d'une remarque : « je rappelle que la gestion du portage des repas est partagée entre le CCAS et la commune. Je rappelle également que la seule source de revenu pour le CCAS est l'appartement Route de la rivière ainsi qu'une partie des concessions.

La commune ne verse pas de subvention mais supporte sur son budget le salaire de l'agent en charge du CCAS, et les frais kilométriques des porteurs de repas. C'est une façon pour la commune d'aider le CCAS sans donner de subvention. »

Joëlle CAMU informe que pour l'année 2023 les frais de déplacement des bénévoles porteurs de repas se sont élevés à 934,32 euros.

Sur le principe d'imputer sur le budget du CCAS les frais kilométriques des porteurs de repas, les membres du CCAS se positionnent comme suit : une personne est pour, 2 personnes s'abstiennent et 4 personnes sont contre.

Prochaine réunion le **jeudi 16 mai 2024 à 18h00**

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H

Elisabeth BAZIN Secrétaire		Agnès NELIAS -Présidente	
-------------------------------	--	-----------------------------	--